

La CLCV, association de défense des consommateurs, pays de Saint-Brieuc, s'oppose à un nouveau projet commercial d'ampleur en périphérie briochine immédiate, au Carpont

Alors qu'en ce moment même le Géant Casino, seul hypermarché briochin, ferme définitivement, conséquence entre autres d'une implantation commerciale il y a peu aux Plaines Villes, laissant salariés et clients désemparés ; que le Centre-Ville de St Brieuc continue de souffrir comme la presse s'en fait régulièrement l'écho ; que le territoire est surdoté en surfaces commerciales comme le dit lui-même le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et comme en témoignent les cellules vides un peu partout, que des surfaces de taille juste inférieure à 1 000 m², seuil les exonérant du passage en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial), ouvrent en toute discrétion et que d'autres extensions sont très probablement dans les cartons (il suffit de voir sur des ouvertures récentes ou imminentes la part démesurée des surfaces de stockage pour comprendre que, dans l'esprit des établissements de grande distribution concernés, elles ont vocation à être transformées à terme en surfaces de vente).

Ce projet a été légèrement retouché à la demande de certains : un magasin d'articles de sport remplacé par un magasin de contenu non défini, tout aussi concurrentiel pour le commerce de Centre-Ville? La surface de bricolage, à supposer qu'elle soit nécessaire, aurait trouvé sa place ailleurs, dans des surfaces devenues disponibles, plutôt qu'à quelques centaines de mètres de Brézillet. Que dire également de la desserte par un rond-point déjà très encombré, sans piste cyclable sécurisée et accidentogène.

Argument massue du projet selon ses promoteurs et défenseurs : la « dépollution » du site. Mais le terme est-il pas abusif puisqu'il s'agit d'un simple confinement pour un coût bien moins élevé. Le promoteur ne s'en tire-t-il pas à trop bon compte ?

La CLCV ne peut se satisfaire de ces accommodements et souhaite que, dans ce contexte et dès maintenant, les élus et membres de la CDAC prennent en compte le nouveau SCOT validé dans quelques mois et visant en particulier un renforcement de l'offre commerciale dans le Centre-Ville de St Brieuc et un développement des déplacements doux. Peut-on encore exacerber la concurrence avec des objectifs datant des années 80/90 et totalement dépassés ? Non !

La CLCV, bien seule parfois dans ses votes, dénonce la situation depuis plusieurs années et appelle à la lucidité les membres de la CDAC face au développement effréné des grandes surfaces sur le territoire de l'agglomération briochine. De manière constante et devant de telles décisions, la CLCV, consciente des dégâts en matière d'emploi, illustrés par la disparition effective de Géant Casino, et de l'absence totale pour le consommateur de tout impact positif d'un tel développement sans limites, continuera de s'opposer aux futures implantations ou extensions sur le territoire. Sur ce dossier notamment.

Saint-Brieuc le 30 septembre 2024.